

Programme de formation B96

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation de 7h permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 et 4 250 kilos.

Public concerné

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

Conditions d'organisation de la formation

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses automatique agréé, relevant de la catégorie B, ainsi qu'une remorque bâchée de plus de 750kg du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite ou à l'arrière pour de l'écoute pédagogique.

Prérequis

- Être titulaire du permis B en cours de validité.

Déroulement de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord et autour du véhicule et de la remorque.

Formation à la journée par groupe de deux à trois personnes.

Elle comprend deux séquences :

- **Séquence 1 hors circulation (alternance de théorie et de pratique) : (4h)**
 - Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
 - La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules.
 - Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
 - L'attelage et le dételage en sécurité.
 - Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.
- **Séquence 2 en circulation : (3h)**
 - La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers.
 - Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
 - L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
 - Les trajectoires en virages et voies étroites.
 - Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

Obtention du permis B96

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.